

Détermination

17-INT-665

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat appuie les communes dans leurs contacts avec La Poste pour obtenir des garanties :

1. sur le maintien des offices de poste, seuls à même de fournir l'ensemble des prestations postales et de paiement,
2. pour une desserte de qualité, même dans les communes ayant déjà perdu leur office de poste et touchées par la fermeture d'une agence postale,
3. sur des conditions cadres et de travail correctes dans l'exploitation des agences postales.

04

Arnaud Bouverat

Vassilios VENIZELOS

Jean-Michel Dabo

Y. Pohl

A. NARION

[Signature]

04.09.18